DÉTAILS DES EXAMENS À RÉALISER

Pour tous les Sportifs,

Un examen médical annuel

- Faire réaliser **1 fois par an,** par un médecin diplômé en médecine du sport
- Nous vous demandons d'utiliser prioritairement le questionnaire médical de 5 pages élaboré par la FFVoile. Merci de l'imprimer et de le remettre au médecin en charge de l'examen afin qu'il le complète
- Ne pas oublier de lui faire compléter la page 5

Un **électrocardiogramme** standardisé de repos avec compte rendu médical

- A réaliser **1 fois par an**
- Peut être réalisé par le médecin du sport lors de l'examen médical. Interrogez-le lors de la prise de rendez-vous

Une **échographie cardiaque**

- Faire pratiquer par un cardiologue, une échographie transthoracique (de repos) de dépistage dans le cadre de la Surveillance Médicale Réglementaire
- **Une seule fois pour toute votre carrière sportive,** sauf si elle est pratiquée avant 18 ans, dans ce cas, refaire cet examen entre 18 et 20 ans

Pour les sportifs nés en 1985 ou avant, vous devez réaliser tous les 5 ans (en plus des examens notés précédemment)

Un examen biologique

- À réaliser dans un laboratoire d'analyse médicale, le matin, à jeun :
  - Une numération formule sanguine (NFS)
  - Un dosage de la glycémie
  - Un bilan lipidique comprenant : cholestérol total, HDL-cholestérol, LDL-cholestérol (calculé ou direct selon le laboratoire) et triglycérides

Une épreuve d'effort cardiologique d'intensité maximale

- Faire pratiquer par un médecin du sport ou cardiologue une épreuve d'effort cardiologique (c.-à-d. avec une surveillance ECG 12 dérivations en continu) d'intensité maximale, selon les modalités en accord avec les données scientifiques actuelles, en l'absence d'anomalie apparente à l'examen médical cardio-vasculaire de repos dans le cadre de la Surveillance

L'examen médical annuel et l'électrocardiogramme devront être effectués:

- Dans les deux mois qui suivent la première inscription sur la liste des sportifs de haut niveau
- Les examens seront réputés valides s'ils ont été accomplis dans les 6 mois précédant la mise en liste, à la condition qu'ils aient été réalisés dans le cadre d'un suivi médical conforme, notamment pour les sportifs rattachés à un CREPS (rentrée scolaire en septembre) avant leur inscription officielle sur les listes Espoirs ou haut niveau.

BANQUE POPULAIRE PARTENAIRE MAJEUR
ENGIE PARTENAIRE OFFICIEL

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE VOILE
17, rue Henri Bocquillon 75015 Paris
Tél : 01 40 60 37 00 - www.ffvoile.fr